

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-656 DU 31 DECEMBRE 1997

portant nomination de Monsieur André - Guy
OLOGOUDOU, en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République du Bénin près le Royaume
d'Espagne avec résidence à PARIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°97-93 du 28 Février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N°96-311 du 02 Août 1996 portant nomination de Monsieur André-Guy OLOGOUDOU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Française ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Décembre 1997 ;

.../...

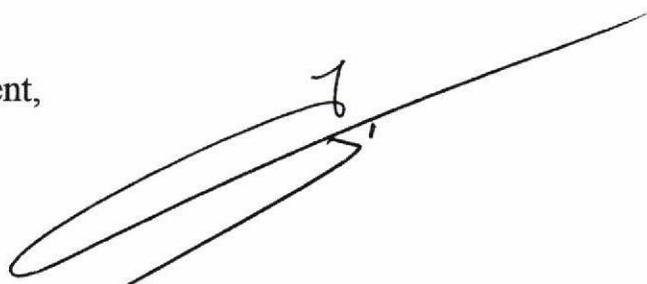
DECRETE :

Article 1er. - Monsieur André-Guy OLOGOUDOU est nommé
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin
près le Royaume d'Espagne avec résidence à Paris.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel et communiqué
partout où besoin sera.-

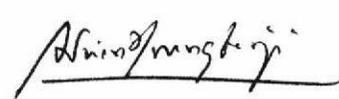
Fait à COTONOU, le 31 DECEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MA C 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIL-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-